

# Observatoire français des drogues et des toxicomanies

ORGANISME PUBLIC CHARGÉ DU RECUEIL, DE L'ANALYSE ET DE LA SYNTHÈSE DES DONNÉES RELATIVES AUX DROGUES ILLICITES, À L'ALCOOL ET AU TABAC EN FRANCE

## Recherche thématique

### 1 Produits

Alcool  
Cannabis  
Cocaïne et crack  
Ecstasy et amphétamine  
Hallucinogènes  
Héroïne et autres opiacés  
Médicaments psychotropes  
Nouvelles drogues de synthèse  
Poppers, colles, solvants

### Tabac

Toutes drogues

### 2 Thématiques

Présentation

**Production / offre**

Consommation niveau et fréquence

Conséquences

Réponses publiques, lois et politiques

notice

Sélectionnez à présent la thématique que vous souhaitez obtenir pour afficher un texte de synthèse et la liste des documents relatifs à votre recherche.

### 3 résultat de la recherche

#### Tabac : production / offre

## Synthèse

Légende

Article

Lettre d'information

Rapport

Base de données

### La vente des produits du tabac en France

Evolution du marché des cigarettes, des scaferlatis\* et des cigares et cigarillos en volume et en valeur toutes taxes comprises, France, 1991-2009

Année	Ventes de cigarettes		Ventes de scaferlatis		Ventes de cigares et cigarillos	
	Valeur TTC, milliards d'euros	Volume, tonnes	Valeur TTC, millions d'euros	Volume, millions d'unités	Valeur TTC, millions d'euros	
1991	97,1	6,42	4905	154	1473	286

1992	96,3	7,09	4970	176	1377	276
1993	93,6	8,07	5534	235	1369	274
1994	90	9,12	6196	312	1407	294
1995	88,3	9,73	6444	351	1460	309
1996	86,2	10,25	6997	408	1530	329
1997	83	10,63	7315	461	1571	350
1998	83,8	11,18	7284	484	1630	374
1999	83,7	11,71	7386	532	1671	394
2000	82,5	12,12	7170	537	1711	406
2001	83,5	12,89	7086	557	1729	432
2002	80,5	13,46	6957	614	1707	436
2003	69,7	13,2	6995	721	1730	447
2004	55	13,1	7861	991	1892	565
2005	54,8	13,06	7782	1026	1848	556
2006	55,8	13,32	7795	1050	1819	546
2007	55	13,42	7706	1067	1692	516
2008	53,6	13,54	7831	1172	1629	505
2009	55	13,99	7772	1225	1578	497
2010	54,8	14,74	8077	1360	1556	505

Source : La revue des tabac, n°258 - Fév 2006, n°539 - Fév 2007, n°550 - Fév 2008, n°561 - Fév 2009, n°572 - Fév 2010, n°583 - Fév 2011. \* Tabac traditionnel, à pipe et à rouler

Les ventes de cigarettes déclinent en France [1], [2], [3] passant de 97,1 milliards d'unités en 1991 à 54,8 milliards d'unités en 2010. Cette baisse est principalement imputable aux fortes augmentations de prix de janvier et d'octobre 2003 et de janvier 2004 consécutives aux hausses des taxes sur les produits du tabac et portant le prix du paquet de cigarettes de la classe la plus vendue à 5 € [4]. Depuis 2004, on assiste à une stagnation des ventes de cigarettes malgré trois augmentations de 6 % du prix du tabac (en août 2007, novembre 2009 et novembre 2010). Toutefois, en réaction à ces augmentations, les ventes de scaferlatis - tabac traditionnel, à pipe et à rouler - ont augmenté (+ 9 % entre 2004 et 2010 pour le tabac à rouler), ce type de produit étant meilleur marché. Le nombre de cigares et cigarillos vendus a lui aussi connu une augmentation sensible mais diminue depuis 2007. La baisse des ventes de cigarettes ne vient pas affecter outre mesure le chiffre d'affaires global de l'industrie puisque les ventes de scaferlatis augmentent ainsi que les prix de tous les types de tabac. Le chiffre d'affaires TTC du secteur passe ainsi de 13,09 milliards d'euros en 2000 à 16,65 milliards en 2010 (+ 27 %). Une légère baisse du chiffre d'affaires total TTC de l'industrie est toutefois constatée entre 2003 et 2005.

## Producteurs, distributeurs et ventes au détail

Philip Morris International était leader sur le marché des cigarettes en France en 2010 avec 40,4 % des parts de marché grâce aux marques Marlboro et Philip Morris. Le nouveau groupe Altadis Imperial Tobacco (Fortuna, Gauloises, Gitanes...) représente 27,9 % des parts de marché, suivi de British American Tobacco (Lucky Strike, Benson & Hedge...) et Japan Tobacco International (Camel, Winston...) avec respectivement 16 % et 15,1 % des parts de marché en 2010. Les cigarettes blondes représentent 94,1 % des ventes en 2010 contre 89,9 % en 2005, au détriment des brunes, qui voient d'année en année leur part de marché diminuer [1]. Il existe une quarantaine de distributeurs des produits du tabac en France, le principal et le plus connu restant Altadis Distribution (ex-Seita Distribution) qui distribue les marques des plus grands cigarettiers. Les autres distributeurs sont généralement spécialisés dans la distribution de tabac à pipe ou de cigares. La vente au détail des produits du tabac est régulée par l'administration des Douanes. Cette dernière est ainsi en situation de monopole concernant la vente au détail des produits du tabac, fondant son réseau sur les quelques 27 300 débitants de tabac

présents en France métropolitaine : le buraliste est alors considéré comme un agent des Douanes. La fabrication, la publicité et la vente des produits du tabac sont strictement encadrées par le législateur [5]. La fabrication de cigarettes contenant plus de 10 mg de goudron à destination du marché français s'est interrompue à la suite de la mise en place de la directive européenne relative aux produits du tabac de 2001. Depuis janvier 2004, il n'y a ainsi plus de cigarettes contenant plus de 10 mg de goudron mises en vente. De plus, la vente de produits du tabac aux moins de 18 ans est prohibée depuis le 27 mai 2010 (loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires du 22 juillet 2009). Par ailleurs, le Code des Douanes dispose d'un certain nombre d'articles encadrant le transport et l'achat de tabac. Les quantités de tabac susceptibles d'être achetées individuellement dans un pays étranger et importées en France sont fixées à l'heure actuelle à 1 kg (soit 5 cartouches de cigarettes). Au-delà, le transport est illégal et est répréhensible aux termes de l'article 7 du Code des Douanes en tant qu'importation de marchandises fortement taxées. Un temps remises en cause, fin 2010, pour non-conformité au droit communautaire européen, ces limites ont finalement été conservées, sous la pression notamment des buralistes.

## Offre illégale

La contrebande, principalement de cigarettes, représente une source d'offre illégale des produits du tabac. À la suite des fortes hausses des taxes sur le tabac, ce type de fourniture de produits du tabac a, semble-t-il, considérablement augmenté : les saisies douanières de tabac, peu importantes en volume, sont effectivement en constante augmentation depuis 1999 (194 tonnes en 1999, 219 tonnes de tabac en 2003, 264 tonnes en 2009 et 347 tonnes en 2010, soit une hausse de 30 % en un an [6]). Parmi ces saisies, on compte 1,63 millions de paquets de cigarettes de contrefaçon (soit environ 30 tonnes) et 36 tonnes de tabac ont été saisies lors d'envois postaux ou de fret express (achats sur Internet) [6]. Toutefois, la France étant principalement un pays de transit, ce sont plutôt les achats transfrontaliers qui, effectués en grosse ou en petite quantité, alimentent le marché parallèle des produits du tabac. Ces achats transfrontaliers de cigarettes représenteraient entre 10 090 et 10 865 tonnes pour l'année 2007, soit 18 % des cigarettes consommées par les fumeurs français [7].

## Sélection de documents

[1] La revue des tabac, n° 528 - Février 2006, n° 539 - Février 2007, n° 550 - Février 2008 et n° 561 - Février 2009, n° 572 - Février 2010, et n° 583 - Février 2011

[2] OFDT, tableau de bord mensuel tabac.

[3] OFDT, Séries statistiques tabac.

[4] OFDT, Drogues et dépendances, données essentielles

Paris, La Découverte, Coll. Guides, 2005, 226 p.

[5] OFDT, Synthèse Tabac - Réponses publiques, lois et politiques.

[6] DGDDI, Conférence de presse « Présentation des résultats » du 27 janvier 2011, DGDDI

[7] BEN LAKHDAR C., LERMENIER A., VAILLANT N., Estimation des achats transfrontaliers de cigarettes 2004-2007

OFDT, 2011, Tendances n° 75, 6 p.

[8] BEN LAKHDAR C. Contrebande et vente de tabac 1999-2005

OFDT, 2005, actualisation du Tendances n°44, 4 p.

Dernière mise à jour : juillet 2011